

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification du produit et de la Société

Nom du produit : **Détergent, type H14**

Description : Produit de nettoyage

Fournisseur : Kemet Europe S.P.R.L.
Lievenshoeklaan 27
B - 2950 Kapellen
Tél. 03/248.57.33(34)
Fax 03/248.70.19

Appel d'urgence : Belgique: 070/245.245

02. Identification des dangers

Principaux dangers:
Effets néfastes sur la santé : Nocif en cas d'ingestion.
Corrosif. Provoque de graves brûlures

Effets sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes sur les organismes aquatiques si le produit n'est pas neutralisé

Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme: - NOCIF
- CORROSIF

03. Composition / Information sur les composants

Préparation:
Nature chimique : Mélange à base de:
Tensio-actifs
Hydroxyde de potassium

Composants contribuant aux dangers : Hydroxyde de potassium : 25-40%
CAS: 1310-58-3
No. EC: 215-181-3
Numéro annexe : 019-002-00-8
Classification CE: Xn; R22 - C; R 35

04. Premiers secours

Inhalation : Non spécifiquement concerné (liquide aqueux)

Contact avec la peau : Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins)
Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Consulter éventuellement un médecin

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)

Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste,
même en l'absence de signes immédiats

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau
Ne jamais tenter de faire vomir
Appeler immédiatement un médecin
Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés

Méthodes particulières d'intervention : Endiguer et contenir les fluides d'extinction

Protection des intervenants : Protection complète du corps
Appareil de protection respiratoire isolant autonome

06. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8:
"Contrôle de l'exposition/protection individuelle"

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter le rejet direct à l'égout
Endiguer et contenir l'épandage

Méthodes de nettoyage:
Neutralisation : Absorber avec:
du sable ou de la terre
Neutraliser le liquide répandu avec précautions; utiliser:
une solution d'acide chlorhydrique diluée

Nettoyage/décontamination : Puis laver à grande eau
Elimination : Ne pas refouler à l'égout

07. Manipulation et stockage

Manipulation:
Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière

Stockage
Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention

Conditions de stockage:
Recommandées : Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver:
- à température ambiante
- uniquement dans le récipient d'origine
- le récipient bien fermé

Matières incompatibles : Acides forts

Matériaux d'emballage:
Recommandés : Matières plastiques rigides
Contre-indiqués : Aluminium et ses alliages
Métaux légers
Verre

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition:

France : Hydroxyde de potassium: VLE = 2 mg/m³

Protection individuelle:

Protection respiratoire : Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable

En cas de libération de vapeurs:

Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Protection des mains

: Gants de protection en caoutchouc

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps

: Vêtements de protection (manches et col fermés)

Moyens collectifs d'urgence

: Fontaine oculaire
Douches de sécurité

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

09. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : Liquide

Couleur : Jaune

Odeur : Nulle

pH : 12,8 (solution aqueuse à 1%)

Température caractéristique:

Ebullition : > 100 °C

Caractéristiques d'inflammabilité:

Point d'éclair : Non applicable

Propriétés comburantes

: Non comburant selon les critères CE

Masse volumique

: 1,49 g/cm³ à 20 °C

Solubilité:

dans l'eau : Totale

10. Stabilité et Réactivité

Stabilité	: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses: Matières à éviter	: Réagit avec: acides forts concentrés métaux légers métaux alcalino-terreux composés halogénés composés nitrés

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	: Nocif en cas d'ingestion. Hydroxyde de potassium: DL 50 po (rat): 365 mg/kg
Effets locaux	: Les aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires Provoque des graves brûlures Risque de lésions oculaires graves

12. Informations écologiques

Biodégradabilité	: Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------	--

13. Considération relatives à l'élimination


Dechets de produit: Destruction/Élimination	: Neutraliser avant rejet (pH compris entre 5.5 et 8.5) Neutraliser avec: Acide chlorhydrique Diluer les solutions avec de l'eau (> 100 fois) Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur
Emballage/souilles: Décontamination/nettoyage Destruction/élimination	: Rinçage à l'eau : Recycler après nettoyage
Remarque	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14. Informations relatives au transport

Réglementations internationales: N° ONU	: 1814 – HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
--	---

Voies terrestres:	
Rail/route (RID/ADR)	: Classe: 8 Code de classification : C5 Groupe d'emballage : II Etiquetage: 8 No. d'identification du danger : 80
Voie maritime (IMDG)	: Classe : 8 Groupe d'emballage : II Etiquetage : 8 Polluant marin : NON
Voie aérienne (OACI/IATA)	: Classe: 8 Groupe d'emballage: II Etiquetage: 8
Remarque	: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. Informations réglementaires

Etiquetage CE	
Identification du produit dangereux	: Contient: Hydroxyde de potassium > 25%
Symboles et indications de danger	: CORROSIF(C)
	
Phrases R	: R22 - Nocif en cas d'ingestion R35 - Provoque de graves brûlures
Phrases S	: S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette
Autres Réglementations :	
Règlement CE no. 648/2004	: Contient : Agents de surface non ioniques : < 5% Phosphonates : < 5%
Allemagne	: Classe de danger pour l'eau : 1 (classification propre)
Note	: Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

16. Autres Informations

- Utilisations recommandées : Produit destiné uniquement à un usage industriel
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter Kemet Europe.
Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II du règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).
- Texte des Phrases R du § 3 : R22 – Nocif en cas d'ingestion
R35 – Provoque de graves brûlures

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.